



Limitation Km Déclaration à 0Km voiture de 96...

Par **alexaa**, le **19/04/2014** à **17:15**

Bonjour,
Je viens de recevoir mon nouveau contrat d'assurance voiture AXA J'ai une 405 de 96 ma carte grise date de 2009 et j'ai mis en clause une limite km de 8000/an
Le soucis c'est qu'il inscrit en face de la limite Km "Déclaration Km 0Km"
Est ce que c'est l'assureur qui est responsable ou moi ???
En cas de pépin ma 405 de 1996 aura obligatoirement plus de 8000Km au compteur);-
Mais qui est responsable de l'erreur moi pour fausse déclaration ou l'assureur bien que 0Km sur une 405 de 96 soit absurde ??
Si je suis responsable je le fais corriger ; si c'est l'assureur qui est responsable je ne bouge pas et peut ainsi faire le nombre de KM que je veux lol...
Nous sommes bien dans un cadre avec une limitation Km et une inscription à 0Km (ce qui n'a rien à voir avec 120 000 par ex...)
Merci par avance pour vos réponses.

Par **alterego**, le **19/04/2014** à **20:19**

Bonjour,
Prenez la peine de contacter AXA si vous ne voulez pas, dans l'avenir, avoir de problème.
A un coucours de lol AXA dégainera plus vite que vous.
Cordialement

Par **Dominique Quali axa**, le **22/04/2014** à **15:16**

Bonjour Alexaa,
Je suis Dominique et je travaille au sein du service Qualité AXA France.
Vous vous interrogez au sujet du kilométrage indiqué sur le contrat auto que vous

avez reçu.

Je souhaiterais comprendre et éclaircir ce point avec vous.

Si vous êtes d'accord, je vous propose de me communiquer vos coordonnées ainsi que le numéro de votre contrat, via la messagerie privée du forum.

Dès réception, je ne manquerai pas de revenir vers vous dans les plus brefs délais.